

A 70 ans, l'ADMR Charente cherche un second souffle

Sur fond d'un tassement de l'activité, l'association d'aide à domicile fête ses 70 ans, avec un nouveau directeur et la priorité donnée au recrutement.



Une partie du bureau de l'ADMR Charente aux côtés de la présidente, Anne-Laure Guillemeteau (3^e à gauche).

Photo Quentin Petit

Céline GUIRAL
c.guiral@charentelibre.fr

C'est dans une conjoncture qui reste difficile pour le secteur que la fédération Charente de l'ADMR a franchi le cap de ses soixante-dix années d'existence. La structure fédère aujourd'hui une trentaine d'associations sur le territoire.

Après le net recul de l'activité en 2020 (-11 %) sur fond de crise sanitaire, 2021 est une nouvelle fois synonyme d'un repli de l'activité à -0,7 %. Le recrutement reste une épine dans le pied du secteur. « Nous ne parvenons pas à honorer toutes les heures pour lesquelles nous sommes sollicités par manque d'intervenants », souffle un membre du bureau. Un « véritable défi », assure Anne-Laure Willaumez-Guillemeteau qui a pris la présidence de la structure en octobre 2021 à la suite de sa

mère, Marie-France Willaumez, une « historique ». À 52 ans, « je suis la plus jeune de nos 200 bénévoles », précise la fille avant de souligner l'urgence d'embarquer dans l'aventure de nouveaux volontaires. Précisant « qu'une fois que l'on est à la retraite, donner de son temps aux autres est une garantie de bien vieillir ».

« Jobbing bus »

Côté salariés, ils sont un millier répartis sur tout le territoire, des femmes dans une écrasante majorité. Là aussi, face à la crise des vocations (il en manque « une centaine » en Charente), l'association met en place des dispositifs pour retenir voire attirer la main d'œuvre. « Nous mettons désormais à disposition un véhicule pour les salariés et des cartes essence leur sont distribuées afin qu'ils n'aient pas à avancer d'argent. »

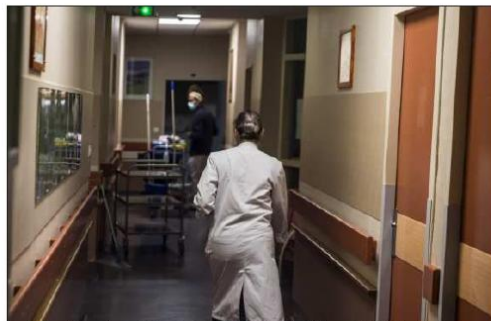
Certaines automobiles sont « sans permis » et un dispositif proposé par l'ADMR permet aux collaborateurs de valider un examen de conduite, en partenariat avec Pôle emploi. Un « jobbing bus » de la fédération sillonne également le territoire tout l'été. Après une période d'incertitudes à la tête de l'association, la mise en place d'une direction renouvelée semble ouvrir une nouvelle ère. Vincent Hoffer prend la tête de la fédération départementale après avoir été aux manettes de la plateforme territoriale d'appui en Charente. « J'aborde sereinement cette mission », note le trentenaire, originaire du Grand-Est. « Nous sommes, au sein de la structure, sur la même longueur d'ondes. Avec comme principe fondamental, la considération des patients, mais aussi, des équipes qui prennent en charge ces personnes. »

Camille-Claudé : les patients du Logis devront attendre pour déménager

Les patients du Logis, le bâtiment très vétuste de l'hôpital Camille-Claudé, à La Couronne, devront patienter encore avant de déménager. Le transfert de cette dizaine de personnes était imminent jusqu'à ce que l'incendie survenu dans la nuit du 21 au 22 avril dernier, rebatte les cartes. Cette nuit-là, le feu avait détruit l'unité Moreau, où sont accueillis des patients bipolaires, sans faire heureusement de victime. « Nous avons été obligés de les reloger dans le bâtiment réaménagé qui devait recevoir les patients du Logis », décrit Roger Arnaud, le directeur de l'hôpital.

Un bâtiment de 1880

Le Logis, où vivent une dizaine de patients autistes ou souffrant de troubles envahissants du comportement, date de 1880. Seaux dans les chambres, salle à manger inadaptée, inquiétude sur la solidité du bâtiment, chaleur importante l'été, le directeur avait convenu, dès 2020, du caractère insalubre



Les locaux du Logis sont très vétustes et plus adaptés à l'accueil de patients.

Archives Renaud Joubert

du bâtiment et convenu de le fermer. « J'ai conscience que c'est dommageable pour les patients que ce déménagement soit repoussé parce que le bâtiment n'est plus du tout adapté. On a fait quelques travaux, on va acheter une baignoire mais ça ne compense pas », admet le directeur qui cherche activement des solutions. « Certaines zones de l'unité Moreau ont été très

touchées. Il faut reprendre des éléments de structure et de plomberie », souligne le directeur. Des travaux de plusieurs mois. Roger Arnaud n'exclut pas non plus d'envisager la construction d'une petite unité dans le prolongement de la MAS, la maison d'accueil spécialisée. « Redonner des conditions d'accueil favorables à ces personnes autistes reste un objectif évident. »

■ COGNAC

Il ouvre le crâne de sa compagne, 14 mois ferme

Il est sorti furieux du box de la correctionnelle : « 10 secondes de connerie, 14 mois de prison » a-t-il pesté en regagnant les geôles. Ce lundi, Alexandre Couret a ajouté une vingt-quatrième condamnation à son casier judiciaire. Et pourtant il le concède lui-même « j'étais mieux à la maison qu'à la maison d'arrêt... » Exit la mesure de bracelet électronique dont il faisait l'objet, ce Cognacais de 43 ans a écopé de 14 mois d'emprisonnement en comparution immédiate. Parce que jeudi soir, chez lui, à Cognac, il a ouvert le crâne de sa compagne à l'aide de son téléphone portable. Il y a d'abord eu des mots, une dispute, des gifles réciproques. Et puis la victime a jeté son téléphone sur le torse d'Alexandre

Couret.

Il l'a ensuite ramassé puis a frappé sa compagne. La victime s'est ensuite présentée au commissariat la tête en sang. Huit jours d'ITT. Elle n'a pas souhaité déposer plainte, a juste dit qu'elle ne voulait plus revoir son agresseur. Mais le parquet a poursuivi et ce lundi, Alexandre Couret a donc été condamné. Ancien barman, paysagiste, son casier judiciaire est garni de faits de violences conjugales, mais aussi de délits routiers. Ancien toxicomane, alcoolique, il dit s'être soigné. Outre la peine de prison, il a aussi l'interdiction de détenir une arme pendant cinq ans. Le tribunal ne l'a toutefois pas interdit de revoir sa compagne, ni son bébé de 11 mois.

■ GIRONDE

Un animateur de centre aéré jugé pour viol sur mineur

Le procès d'un ancien animateur de centre aéré accusé de viol et agressions sexuelles sur cinq petites filles, à Arcachon en 2016, s'est ouvert lundi devant la cour d'assises de Gironde, où le huis clos total a été déclaré. Aujourd'hui âgé de 26 ans, l'ancien animateur du centre aéré des Mille Potes à Arcachon, qui comparait libre, est accusé de viol et agressions sexuelles sur cinq petites filles âgées de 5 ans ou moins au moment des faits. Selon son avocat, Maître Christian Blazy, l'affaire a été « grossière » et « aurait dû être jugée en correctionnelle, par des magistrats, ndlr professionnels », a-t-il dit. L'affaire avait suscité l'émoi des familles d'Arcachon. Une marche blanche avait été organisée en 2019, suite au dépôt de nouvelles plaintes des familles. Cinq se sont constituées parties civiles.

Avant de prononcer le huis clos total, à la demande d'une famille partie civile appuyée par l'avocat général, le président, Hubert Hansenne, a déclaré qu'aucun enfant, tous aujourd'hui âgés d'une dizaine d'années, ne serait auditionné. Il a indiqué préférer la projection de leur témoignage filmé à l'époque des faits, car « d'expérience, après autant d'années, les victimes ne se souviennent de rien », a-t-il déclaré. « Le huis clos protège surtout l'accusé. Grâce à la loi, les enfants sont déjà protégés, on ne peut pas communiquer leur identité », s'est insurgée Annie Gourgue, présidente de l'association La Mouette qui agit pour la protection de l'enfance et qui est partie civile dans ce dossier.

Le procès est prévu pour durer jusqu'à vendredi. Le viol sur mineur de 15 ans est passible de 20 ans de réclusion criminelle.

■ LA ROCHELLE

Un avocat écroué pour menaces avec arme

Nouvel épisode dans la dégringolade d'un avocat de La Rochelle. En délicatesse avec l'Ordre des avocats de La Rochelle-Rochefort qui l'a suspendu début juin pour quatre mois, avec sa femme, sur fond de divorce, Me Patrice Brossy semble totalement à la dérive, selon nos confrères de Sud Ouest. Vendredi soir, les policiers de La Rochelle ont interpellé le quinquagénaire après des semaines de recherches lancées depuis qu'il s'en était pris à sa propriétaire le 31 mars dernier à Lagord.

Les menaces avec arme étaient allées crescendo jusqu'à une vidéo de tir avec arbalète et un message menaçant adressé le 28 juin dernier à Fouras à la bâtonnière de La Rochelle, Me Catherine Cibot-Degommier. Me Brossy devait comparaître devant le tribunal de Poitiers pour cinq faits de violence avec arme,

menace avec arme contre un avocat et transport d'armes. Sud Ouest décrit le coffre de la voiture de l'avocat comme une véritable cache d'armes : pistolet à air comprimé, fusil à canon court, arbalète, machette...

La comparution de l'avocat, placé en détention provisoire dimanche dans la perspective de son procès ce lundi 4 juillet, a finalement tourné court. La raison : une tentative de suicide en détention, selon la présidente, qui n'a pas livré plus d'éléments. Le psychiatre qui avait vu le quinquagénaire durant sa garde à vue avait trouvé un homme en pleine confusion, sous médicaments, estimant que son discernement aurait pu être altéré durant la commission des faits reprochés. Pour la santé du prévenu et la sécurité des plaignantes, le tribunal a jugé préférable de le maintenir en détention. L'avocat sera jugé le 22 juillet à Poitiers.